

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 18/03/2023	
INTITULE DE L'ACTION : <i>initiativ'habitant à la journée de la petite enfance</i>			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	356
Boissons et alimentation	569		
Achat de fournitures (3) (à détailler)	480	Autres financements (à préciser)	
Vaisselle non jetable (0 déchet)	332.48	Fond propre CS	49
Ustensiles cuisine nécessaire pour l'évènement	112.15		
Vaisselle non jetable (0 déchet)	35		
Assurance			
Tracts, affiches			
Impressions			
		Aide demandée au PIC	1000
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole	775	Bénévolat	775
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1824		
Financement d'un autre projet (5)	356		
TOTAL	2180	TOTAL	2180

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.